

quelles on offre sa journée, ajouter celle-ci : « Pour les œuvres diocésaines d'action sociale catholique ;

2° Chaque soir, réciter après la prière de communauté cette invocation : « Sacré-Cœur de Jésus, embrasez de votre amour et soutenez de votre force ceux qui travaillent à affirmer et à étendre votre règne dans la société. »

3° Faire une communion par mois pour le succès des œuvres sociales catholiques du diocèse.

A toutes les communautés qui entreront dans cette ligue de prières nous accordons une indulgence de 100 jours, que tous leurs membres pourront gagner, chaque fois qu'ils accompliront l'un des actes de piété ci-dessus mentionnés.

Nous prions Dieu de bénir toutes les âmes pieuses qui vont ainsi se liguer pour la prière, et de leur rendre au centuple le bien qu'elles vont faire.

† L.-N., ARCH. DE QUÉBEC.

Archevêché de Québec,
En la fête de l'Épiphanie de Notre-Seigneur, l'an 1914.

PARTIE NON OFFICIELLE

CAUSERIE DE LA SEMAINE

LE CONGRÈS D'OTTAWA

Malgré les difficultés qui, tout en le nécessitant, menaçaient de le rendre impossible et même désastreux, le Congrès tenu, à Ottawa, la semaine dernière, par les catholiques canadiens-français de l'Ontario n'aura eu que d'heureux et bienfaisants résultats.

On pouvait redouter que les esprits des congressistes, irrités par de longues vexations et par d'étranges abandons ne perdissent de vue la modération et la prudence qui doivent toujours présider à de si importantes délibérations. On pouvait craindre que les intérêts et les passions des politiciens ne fissent du congrès le champ clos de leurs récriminations, de leurs compétitions, de leurs brigues. On pouvait encore redouter de voir une assemblée aussi nombreuse entreprendre l'examen de questions aussi com-